

Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a prononcé tout à l'heure un ample discours sur le blé. Il n'y a pas si longtemps, le ministre a conclu une entente au sujet d'environ 2,000 wagons couverts. Je me demande combien de députés savent qu'il y a, sur des centaines de milles en Saskatchewan, des embranchements ferroviaires que ces wagons ne peuvent emprunter. Pourquoi? Parce que les assises en sont tellement dégradées qu'elles ne sauraient supporter un tel poids. Les cheminots et bon nombre de cultivateurs le savent et je me demande combien de députés ici à la Chambre sont au courant de la chose.

Des milliers de cultivateurs, qui expédient d'ordinaire leurs céréales sur ces embranchements, se demandent à quel moment ces derniers deviendront inutilisables et quel autre moyen de transport on pourra alors leur offrir. Les députés ne doivent pas s'étonner du malaise, de la consternation et du mécontentement qui règnent chez les producteurs de grain de l'Ouest du pays, par suite du mode de transport et de la conduite du gouvernement à leur égard. C'est en partie la raison pour laquelle nous nous inquiétons tellement d'une désorganisation possible du transport. Nous ne savons pas quand le gouvernement se préoccupera davantage de ces questions.

Le printemps dernier et cet été encore, nous avons demandé de meilleurs tarifs pour la graine de colza, afin de pouvoir faire le jeu de la concurrence. Le Conseil des grains du Canada s'est livré à toutes sortes d'examen pour savoir quelle serait la prochaine initiative à prendre dans ce jeu d'échecs entre les deux grands chemins de fer et le gouvernement. Il est censé présenter son rapport d'ici trois ans. Le Conseil favorise largement les compagnies de transport et de grain. Le cultivateur passera en second lieu. C'est pourquoi il se méfie de ce que l'on fait et de la façon dont on défend ou plutôt dont on néglige son intérêt. Le cultivateur est au courant des rapports où l'on préconise 80 ou 90 points terminus pour venir à bout de tout le grain dans l'Ouest du pays. Il sait que c'est une chose impossible et irréalisable. Dès qu'il y a encombrement sur la côte ouest, il s'attend au pire.

Il y a également la question du transport de la potasse et, comme l'a mentionné un autre député, des produits des usines de granulation de la luzerne. Cela nous touche sensiblement. Il y a des centaines de travailleurs dans ces usines. Je ne parle pas seulement pour les agriculteurs de ma circonscription. Plus de 60 p. 100 des habitants de ma circonscription vivent dans les villes. Il y a des mineurs qui travaillent dans des usines de potasse ainsi que des ouvriers de conserveries de produits alimentaires et de produits connexes qui travaillent dans les usines de transformation de la viande. Je suis également responsable devant ces personnes. Je parle au nom de tous mes commettants lorsque je déclare que nous espérons que notre gouvernement agira d'une manière plus efficace dans le domaine du transport, de la main-d'œuvre et de la gestion. Nous espérons qu'il réglera d'une manière plus efficace les conflits qui naissent, comme c'est le cas sur la côte ouest. Nous espérons que le gouvernement comprendra mieux ce qui se passe et consacrera plus de temps à la recherche d'un meilleur système de transport, un système qui fournira un service efficace à l'agriculteur, aux sociétés et en fait, à la population entière de l'Ouest du Canada.

La base de ce problème est que nous ne nous préoccupons pas et nous ne comprenons pas où nous en sommes, dans cette ère technologique où nous dépendons entièrement du bon fonctionnement d'un système de transport qui doit viser à manipuler toujours plus de produits, qu'il

s'agisse de potasse, de céréales, de soufre ou de charbon. C'est ce que nous devons essayer de réaliser dans le domaine des relations de travail, du transport, de l'industrie et de la main-d'œuvre. L'employeur et le travailleur doivent assumer leurs responsabilités dans ce domaine. Je ne suis pas certain que l'employeur ait assumé toutes ses responsabilités. Je n'aime indiquer à personne la façon dont il doit disposer de son temps ni les conditions où il peut travailler. Cette façon d'agir est incompatible avec une société libre et pourtant, c'est ce que nous devons faire en ce moment.

• (1710)

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Laniel.)

Sur l'article 2—*Définitions*

M. Baldwin: Le ministre n'a donné qu'une brève explication du bill à l'étude, mais je le prierais de répondre en quelques mots à quelques-unes des questions posées par le chef de notre parti, par le député de Crowfoot et par des membres du Nouveau parti démocratique. J'aimerais surtout qu'il nous dise plus clairement pourquoi le gouvernement n'a pas jugé bon de promulguer le Code du travail adopté le 30 juin de cette année. Ce projet de loi était la réponse tant attendue dans le domaine du travail. D'abord présenté par le ministre actuel de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, il fut retiré pour une étude plus approfondie et présenté à nouveau avec plusieurs modifications. On en a fait une longue étude ici et pourtant la loi n'a pas été promulguée. Il y a peut-être quelque bonne raison.

Je commence à connaître le gouvernement actuel. Les ministres présentent la mesure législative qu'ils estiment la plus importante, comme le bill sur la réforme fiscale. Il est adopté en temps voulu. Les fonctionnaires ministériels qui l'ont conçu l'examinent alors et voient des entraves dans son mode d'application. En étudiant ses répercussions sur d'autres mesures, ils se rendent compte de la présence de nouvelles difficultés. Je ne crois pas me montrer trop méfiant car, je le répète, il y a peut-être une bonne raison, mais j'aimerais surtout que le ministre du Travail nous donne une explication rationnelle, détaillée et raisonnable du retard apporté dans la proclamation d'un bill adopté le 30 juin dernier.

L'hon. M. O'Connell: Je me fais un plaisir de croire, comme le député, que mes explications seront rationnelles. Le retard dans la proclamation du projet de loi adopté ici le 5 juillet dernier tient surtout à la question de l'établissement du nouveau conseil.

Les députés le savent, nous aurons un nouveau Conseil canadien des relations du travail composé d'au moins six membres. Nous avons voulu consulter pleinement sur cette question les syndicats ouvriers, les associations patronales, les juges versés dans les relations industrielles, les universitaires, des membres des ministères provinciaux du Travail, sous-ministres et autres, ceux qui ont déjà participé activement à la conciliation, à la médiation et à l'arbitrage. Je pense que nous souhaitons tous avoir la